

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Legs de Gustave Oppelt.

N° 3000.

18 for. 89
Dossier concernant le legs fait
aux musées par feu M^r Gustave
Oppelt

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le 24 juin

1889.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 224.87

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3000

3000

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître, comme
suite à votre lettre du 25 avril dernier que j'ai renvoyée, au
nom du Gouvernement, au legs fait à l'Etat par feu
M. G. Appelth.

Agriez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

}

J. Dewolf

A la Commission directrice des Musées de peinture et de sculpture

Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3000

Brux. 25 Avril 1889

à Mr le Ministre de
l'Intérieur &c

Comme suite à votre
lettre du 14 Mars d^r, nous
avons l'honneur de vous
informer qu'après avoir
procédé à l'examen des
tableaux légués au Musée
de l'Etat par Gustave
Oppelt, la Commission d'art
a constaté qu'aucun de ces
ouvrages ne présente
après de mûre pour être
admis à figurer dans la
Collection de l'Etat

Nous prions en consé-
quence, qu'il n'y a pas
lieu d'accepter le legs
dont il s'agit & nous
prions Mr le Ministre,
d'agréer &c

Le Président

Le Secrétaire
D^r

C. Tétin

Extrait du testament de M. Gustave Oppelt. -

Voici ma dernière volonté que mes intimes amis : M. le Pasteur de l'Eglise protestante du Musée, M. le Capitaine Fauconnier, M. le Général Bernart, voudront bien faire exécuter sans l'intervention d'aucun de mes parents, etc.

Je prie qu'on veuille offrir en mon nom au Musée de Bruxelles pour être placés dans la Salle du Musée de peinture moderne, les quatre portraits, forme médaillons, peints par Joseph Van Severdonck qui se trouvent chez moi, ainsi que le portrait d'un petit espagnol peint par le même, et un grand portrait carré peint par Delanghe. - On voudra bien aussi offrir à la Bibliothèque royale mes manuscrits & papiers se rattachant à mes essais littéraires, de même que deux volumes reliés & intitulés "Souvenirs"

On trouvera avec cette pièce etc.

J'offre également au Musée de Bruxelles

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 529

deux petits portraits de femme peints
par Willems et par Delangehe ,
ainsi qu'une miniature de David : -

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3000

Quatre Portraits (forme médaillon) par Van der Donck
Portrait d'un espagnol - - - - -
Grand Portr. Carré - - - - - par De Langhe
Petit portrait de femme - - - - - par Willem
Petit " " - - - - - par De Langhe
Miniature par Davids -

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3000

Monsieur Schéna,

J'ai l'honneur de vous faire savoir
que je me trouverai mercredi à 3 heures,
au Palais 118, - où j'aurai l'avantage
d'attendre Messieurs les Membres de la Commission.

Truilly agréés, je vous prie, Monsieur
Schéna, l'assurance de mes sentiments
de parfaite considération.

Charles Dechamps

Bruxelles, 22 Avril 1889.

A Monsieur Schéna,

Secrétaire de la Commission des Musées
Royaux,

Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

3000

Brux. 20 Avril 1884

à M. M. les Pré. & Membres de la Com.
Direct. des Musées.

J'ai l'honneur de vous informer
que M. M. les Membres de la Com. Direct. des
Musées se réuniront Mercredi 24 Avril
à 3 heures au Palais des Beaux-Arts
pour se rendre ensuite rue royale N° 118,
à l'effet d'examiner les œuvres d'art
lignées au plan de l'Etat par M. Gustave
Oppelt.

Ag.

Le Secrétaire
R.H.

20 Avril 84

M. Dechamps

Avocat

Rue de Stassart 75

Comme suite à l'avis noté ci-dessus
des 18 de ce mois, j'ai l'honneur de vous
informer que M. M. les Membres de la Com.
Direct. des M. R. de B. de S. se réuniront
Mercredi prochain 24 Avril à 3 heures
à la réunion mensuelle de M. G. Oppelt,
118, rue royale, afin d'examiner les
œuvres d'art, l'avis à l'Etat.

Je compte M. M. sur vos obligations pour
les mesures à prendre en vue de la mission
de ces M. M. et vous prie, etc. d'ag. l'assurance
de mes sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire

R.H.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 3000

Monsieur le Président de la Commission
Administrative des Musées de Bruxelles,

Place du Musée,

Bruxelles,

J'ai l'honneur de vous rappeler la lettre
que je vous ai adressée le 27 Février dernier,
relative à la succession de M^{rs} Gustave Oppelt.

Étant chargé par le Tribunal de présider
à la liquidation de la succession - d'abord
vacante, - de M^{rs} Oppelt, je vous rends
très - obligé de m'avoir bien voulu donner -
avant le 23 et $\frac{1}{16}$, une réponse à ma lettre
précédente.

Très-à-propos, je vous prie, Monsieur
le Président, l'expression de nos vœux
de parfaite considération.

Charles de Bary

75, rue de St-Jean.

Bruxelles, 17 Août 89. -

MUSÉES ROYAUX
de
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N°

Bruxelles, le 14 Mars 1889.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3000

Monsieur,

Par dépêche du 18 février écoulé,
M^r le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique nous a fait
savoir que la Commission des Musées
aurait à examiner les œuvres d'art
léguées au Gouvernement, avec desti-
nation spéciale, par feu M^r Gustave
Oppelt.

En présence des renseignements
que vous avez bien voulu nous trans-
mettre, et qui laissent prévoir
éventuellement la vente de tous les
objets délaissés par le défunt, y
compris ceux légués aux Musées
de l'Etat, nous avons cru devoir

Monsieur Dechamps,
Administrateur provisoire de la Succession
de M^r G. Oppelt 75, rue de Stassart

prévenir Monsieur le Ministre
que nous attendrions pour procéder
à l'examen en question, que nous
soyons définitivement fixés sur l'état
de la succession de M^r Gustave
Oppelb.

Nous comptons donc, Monsieur,
sur votre obligeance pour nous
prévenir en temps utile de la suite
qui pourra être donnée à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assu-
rance de notre considération distinguée.

Pour la Commission directrice:

Le Secrétaire,
(Signé) V. Sténon.

Bruxelles 14 Mars
89

Monsieur Dechaumpe
Administrateur provisoire de la
Succursale de M. G. Oppelt.

Rue de Stassart 90/95
Bruxelles

Par dépêche du 18 février écoulé.
Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique M. de
la Motte a fait savoir que la Commission
des Musées avait à examiner
les œuvres d'art léguées au
gouvernement, avec destination
spéciale par feu M. Gustave
Oppelt.

En présence des renseignements
que vous avez bien voulu nous
transmettre, & qui laissent
prévoir éventuellement la vente
de tous les objets délaissés

par le défunt, & compris
Ceux légués, ^{aux enfants de 1^{er} rang} par son testam^{ent} au devoir présent
présent à Monsieur le Ministre
que nous attendrions
attendre pour procéder à
l'examen en question, que
nous devons définitivement
fixer sur l'état de la succe-
sion de M. Gustave, opell.
Veuille L.

Nous comptons donc sur votre obligeance
pour nous prévenir au temps le plus
de la suite qui pourra être donnée
à cette affaire

Veuille. agr. etc., l'asp. de ex C^u dit
Sula C^u Directrice
Le Secrétaire
JL

Bruxelles 14-Mars 1884

Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de l'Instruction-Publique
Bruxelles

En réponse à votre dépeche du 18
février écoulé (ad. des lettres des
sciences & des Beaux-arts. N° 22484)
à laquelle était jointe une copie
du testament de M^r Gustave Oppelt,
le bon Versant Sous-Directeur au
Ministère des finances, Nous
avons l'honneur de vous faire sa-
voir que la Commission des
Musées n'a pas cru, vu les
circonstances, devoir ajourner
l'examen des œuvres d'art léguées au
Musée de l'Etat par le défunt.
En effet, il résulte d'une lettre
qui nous a été adressée par
une copie ci-jointe, de M^r
Dechamps Présumé Administrateur

leur provisoire de la succession de
leur M^r Gustave Oppelt que l'état le passif de cette
de cette succession laisse des doutes ^{sur le passif de cette} devant dépasser
sur la destination qui pourra ^{il y aura lieu de}
être donnée aux œuvres d'art ^{pour vendre tout}
légues, par lui, au Musée. ^{les objets délaissés}
Si la succession laisse un ^{et compris ceux}
passif, comme le cas est,

semble l'être, à prévoir, tous
les objets délaissés par le
defunt y compris les objets
légues devront être vendus.

Adm^r des Beaux-Arts, Monsieur
le Ministre, ^{(il nous a paru opportun}
~~de vous proposer~~
de vous proposer d'attendre pour
procéder à l'examen qui fait
l'objet de votre dépêche, par
que nous soyons fixés sur l'
état de la succession dont il s'agit.
Le Secrétaire, L. Président
D. Tétin

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCAULTURE
DE BELGIQUE

N^o

30000

Monsieur le Président de la Commission
administrative des Musées de Peinture
à Bruxelles,
Cher Monsieur,

Comme j'ayant le plaisir de vous adresser,
j'ai eu l'honneur d'administrer personnellement
la succession de feu M. Joseph Oppelt,
décédé rue Royale 118, le 15 novembre dernier.

M. J. Oppelt a laissé un riche matériel
contenant plusieurs legs. — L'un des dispositions
prises par lui est ainsi conçue :

« Je prie que les œuvres d'art en mon
nom au musée de Bruxelles, pour être placées
dans la salle des musées de peinture moderne
les quatre peintures, forme médaillon,
peint par Joseph Van Noorden, qui se
trouvait chez moi, ainsi que la peinture
d'un petit épagneul peint par le même,
et un grand portrait carré peint par
Delange. »

En souvenir de ma mission, je crois
vouloir parler à votre commission cette
disposition, — bien que je doute que les droits
légués aient la valeur que leur attribution
leur donne.

Je veux bien, M. le Président, de
vouloir bien me faire connaître si l'état
actuel accepte ce legs au y renonce.

Je ne voudrais à votre disposition
pour tous les renseignements que vous
crainiez de me faire demander,
sur les jours sans empêchement imprévu
en mon cabinet de 3 à 4 1/2 heures.

Je crois d'ailleurs de vous avoir
fait remarquer que le papier pour
venir déposer l'actif, — auquel
cas, il y aurait lieu de faire rendre
pour les objets délaissés, — y compris
ceux légués.

Très agréablement, je vous prie, M. le
Président, l'honneur de me certifier de votre
Charles Dechamp

75, rue de Staspart.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
des
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 22484.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 18 février

1887.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 3000

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint,
pour avis, copie du testament de Gustave Oppelet, en son
vivant, sous-directeur au Ministère des Finances, qui lègue
à l'Etat, des œuvres d'art avec destination spéciale. M. le
notaire Englobert sera prié de vous autoriser à examiner
les œuvres d'art léguées.

Agissez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

[Signature]

[Signature]

A la Commission directrice des musées de peinture et de sculpture de l'Etat.

M. L. L.

22480

MUSEES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

5770

Le au mil huit cent quatre vingt huit, le vingt sept novem-
bre.

Verant M^e Duglebert, notaire à Bruxelles.

À Comparu :

M. Jules Behin, greffier adjoint au Tribunal de première
instance séant à Bruxelles, demeurant à Ixelles, 42, rue
de Woluwe.

Lequel, en vertu de l'ordonnance rendue par M. Gustave Van
Coorsel, président du Tribunal de première instance de l'ar-
rondissement de Bruxelles, en date du vingt deux novembre
dernier, mentionnée au procès-verbal de présentation faite
en conformité et aux fins de l'article 1007 du Code Civil, du
testament olographe de M. Gustave Oppelt, en son vivant
Directeur au Ministère de Finances à Bruxelles, demeurant
rue Royale n° 118, où il est décédé le quinze novembre mil huit cent
quatre vingt huit.

À déposer entre les mains du notaire soussigné, pour être
mis au rang de ses minutes.

1^o L'expédition dudit procès-verbal, en date du vingt deux
novembre mil huit cent quatre vingt huit;

2^o L'original dudit testament, en date du quinze avril
mil huit cent quatre vingt huit;

3^o Un codicille, à la même date, annexé au dit testa-
ment.

4^o L'enveloppe ayant contenu les dits testament et codicille.

Ces quatre pièces, l'imbriées et enregistrées, demeureront
ci-annexées.

Sous acte, fait et passé à Bruxelles en l'état.

En présence des sieurs Charles Van Gasse et Albert Schoff-
seuels, demeurant tous deux à Bruxelles, témoins requis
et lecture faite, le Comparant, le Témoin et le Notaire
ont signé: (Signé) Jules Bihun, Albert Schoffseuels, Ch.
Van Gasse, C. Duglebert.

Enregistré à Bruxelles, Sud, le Vingt Huit Novembre
1880 huit, vol. 84 fol. 60 v. Case 4. Un rôle et un renvoi.

Reçu deux francs quarantaine. Le Receveur (Signé)
Guilleaume.

Extrait des minutes reposant au greffe du
Tribunal de première instance de l'arron-
dissement de Bruxelles.

Le Vingt Huit cent quatre vingt huit le Vingt
deux Novembre.

Devant Vous, Gustave Van Doorsel, Président du
Tribunal de première instance de l'arrondissement de
Bruxelles.

Assisté de Jules Bihun, greffier adjoint à ce Siège;

En votre Cabinet au Palais de Justice à Bruxelles,

à Comparant:

Monsieur Emile Rochedieu, Procureur, Président
du Consistoire évangélique, domicilié à Saint-Jille,

rue Veydt, numéro Septante trois,

lequel Comparant nous a présenté aux fins et en con-
formité de l'article mille sept du Code Civil, le Testament
Olographe et un Codicille de Monsieur Gustave Oppelt,
en son vivant, Sous. Directeur au Ministère des Finances,
domicilié à Bruxelles, rue royale, numéro cent dix huit;
où il est décidé le quinze novembre mil huit cent quatre vingt
huit.

Le Comparant nous a prie de vouloir faire la description de
ces pièces, en constater l'état et en ordonner le dépôt en main
d'un Notaire.

Répondant à cette requête, nous avons procédé à la des-
cription des pièces ainsi qu'il suit:

Elles nous ont été présentées dans une enveloppe ouverte
portant pour suscription: "1883 - n° 2401 - Ad. Verdens.
à Monsieur le Pasteur de la Section Française de
St-Basile du Bureau de Bruxelles, ou à Monsieur le Juge
de Paix. - Dernière volonté de Monsieur Gustave Op-
pelt à ouvrir immédiatement après mon décès, cette
pièce contenant aussi les instructions voulues pour
mon inhumation etc. - rue Royale n° 118 à Bruxelles,
(Signé) Gustave Oppelt."

Les mots "1883 - n° 2401 - Ad. Verdens" sont en caractères
imprimés, ainsi que les mots: "Monsieur, rue, n° 118",
le mot "de" également en caractères imprimés est biffé.

Le testament est écrit sur une feuille de papier quadrille grand format; Contient quarante trois lignes d'écriture sur le recto, et vingt sur le verso du premier feuillet, date et signature comprises; Commence par les mots: "Dernière volonté de Gustave Oppelt" finit par ceux: "Céramique à Bruxelles, le 15 avril 1888" est signé "Gustave Oppelt" suivis de la mention "né le 15 avril 1817 à Bruxelles."

Dans la dix-huitième ligne et la dix-neuvième ligne au recto du premier feuillet se trouve placé en interligne le mot "Céramique".

Le Codicille est écrit sur un feuillet de papier grand format et contient quarante quatre lignes d'écriture sur le recto, date et signature comprises, commence par les mots "Complément de ma dernière volonté" et finit par ceux: "Bruxelles, le 15 avril 1888" avec la signature "Gustave Oppelt".

Nous avons paraphé les dites pièces ne variant avec le comparant et le greffier et en avons donné les contours et les lignes incomplètes.

Ayant ainsi fait la description et constaté l'état des dites pièces, nous en avons ordonné le dépôt en mains de M. le baron du Ghelebert, Notaire résidant à Bruxelles, que nous commettons à l'effet de les recevoir au rang de ses minutes et d'en délivrer copie ou expédition à qui il appartiendra.

Aut acte que nous avons signé avec le comparant et le greffier (signé) E. Nochedieu, J. Van Voorsel, Jules Belin.

Enregistré à Bruxelles G. J. le vingt quatre novembre mil huit cent quatre vingt huit; Volume 978, folio 24. Case 6. Reçu quatre francs six cent dix centimes (signé) Ortus.

Pour expédition conforme délivrée à M. le baron du Ghelebert Notaire à Bruxelles. Le greffier (signé) A. Vergaenen.

Enregistré à Bruxelles G. J. le vingt quatre novembre 1888, vol. 978, fol. 24, case 6, quatre rôles sans avoir. Reçu pour greffe, cinq francs 00 c. (signé) Ortus.

Dernière volonté de Gustave Oppelt.

Voici ma dernière volonté. Que mes biens soient: 1. Le Pasteur de l'église protestante du Musée, M. le Capitaine Fauconnier, M. le Général Bernaert, voudront bien faire exécuter dans l'intercession d'aucun de mes amis, etc.

Je prie qu'on puisse offrir en mon nom au Musée de Bruxelles pour être placés dans la Sala du Musée de peinture moderne, les quatre portraits, forme médaillon, peints par Joseph Van Severdouch qui se trouvent chez moi, ainsi que le portrait d'un petit espagnol peint par le même, et un grand portrait carré peint par Delaunghé. On voudra bien aussi offrir à la Bibliothèque royale mes manuscrits et papiers se rait.

achant à mes essais littéraires, de même que deux volumes
reliés et intitulés "Souvenirs".

On trouvera avec cette pièce etc.

J'offre également au Musée de Bruxelles deux petits
portraits de femme peints par Willem et par Delaungh,
ainsi qu'une miniature de David.

Je ne dois rien à personne, etc.

Ainsi fait à Bruxelles, le 15 Avril 1888.

(Signé) Gustave Oppelt, né le 15 Avril 1814 à Bruxelles.

Paraphé ne varietur à l'occasion de notre procès-verbal
de ce jour. Bruxelles, le vingt deux novembre mil huit
Cent quatre vingt huit. J. B., J. V. W., E. W.

N° 255. - Visé pour l'entrée de un franc septième centime
et enregistré à Bruxelles, le vingt trois novembre 1888
Volume 248 folio 28 V° Case 5; reçu Sept francs. Une éolée Jan,
reuroi. Le Receveur (Signé) Goubert.

Pour extrait conforme.

.. Délivré sur papier libre pour être
.. soumis à l'autorité compétente.



W. M. J. M. J. M.

N^o 231

Pour Me. Musée de Bruxelles, &
la Bibliothèque Royale.

Étude
de M^e Englebert Notaire
à Bruxelles,

20, rue du Gouvernement provisoire.

successeur aux minutes des Notaires Martha
Schellhaut et Barbanson.

Die 24. Novembre 1888.

Beipôt du testament olographe de
M. Gustave Oppelt.